

Yves-Marie JÉGOU combattant 14-18



**Contribution de
Liliane TENDRON-ZAWARSKY
« Liliane JÉGOU-AUDREN »**

Adhérente N° 1947
Centre généalogique des Côtes-d'Armor



<http://www.genealogie22.com/guerre-14-18/>



Yves-Marie JÉGOU vers 1899

Mon grand-père

Adhérente SÉGOU / AUDREN n° 1947



L'an mil neuf cent soixante neuf novembre à midi. Acte de mariage de: Yves Marie Jégoù, né à Bourbriac
 arrondissement de Guingamp (Côtes du Nord) le 26 Septembre 1876, veuf huit cent soixante seize; Chauffeur
 domicilié à Saint-Denis rue Catelienne 30. Fils majeur de Pierre Jégoù, âgé de vingt ans cultivateur, décédé
 à Bourbriac, consentant au mariage avec Yves, un acte réçu par l'officier de l'Etat civil le Bourbriac
 huit octobre dernier, et de: Anne Le Gall, son épouse décédée à Bourbriac le 26 Janvier mil huit cent
 quatre-vingt neuf, âgée de cinquante trois ans ménagère. L'une Part, et de: Rose Marie Audren
 née à Loguivy-Plougras arrondissement de Lannion (Côtes du Nord) le 25 Février mil huit cent soixante
 quatre-vingt, domiciliée à Saint-Denis rue Catelienne 30 avec sa mère. Fille majeure de Guillaume
 Marie Audren, décédé à Saint-Denis de quarante-trois ans mil neuf cent, âgée de cinquante six ans journalier
 et de Jeanne Marie Thomas, sa veuve, âgée de cinquante trois ans journalier, présente et consenta
 au mariage. L'autre Part, pressé par tous: Léon Chephile, Léphonie Gaillard, Tognant, Conseiller municipal
 remplissant par délégation spéciale, les fonctions d'officier de l'Etat civil, en l'absence du Le Gall et des adjoints
 qui devront procéder publiquement en la Mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante, après avoir lu
 lecture aux parties: 1^o de leurs actes de naissance 2^o du consentement du père du futur 3^o de l'acte de décès
 du père du futur 4^o de l'acte de décès du père de la future, 5^o Des actes des publications faites en cette Mairie
 et en celle de Bourbriac, des Dimanches vingt huit octobre dernier, et quatre novembre courant dans
 opposition toutes les pièces sus mentionnées devant paraphées et annexées 6^o du chapitre six du livre
 premier du Code Civil (titre du mariage) sur les droits et devoirs respectifs des époux, pris avoir interpellé
 les futurs époux et la personne présente pour autoriser le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas
 été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme
 chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément la hante voix. Nous avons prononcé au nom
 de la loi que: Yves Marie Jégoù, et Rose Marie Audren, sont unis par le mariage. En
 présence de: Yves Marie Le Henry, âgé de quarante quatre ans journalier domicilié à Saint-Denis rue
 des chaumettes, François Audren, âgé de vingt quatre ans journalier domicilié à Saint-Denis rue Catelien
 n° 30, fils de l'épouse Yves Marie Le Daniel, âgé de trente cinq ans journalier domicilié à Saint-Denis
 rue Catelienne 30, et Guillaume Lassouarn, âgé de vingt neuf ans boulanger domicilié à Saint-Denis
 rue Catelienne 30, et Guillaume Lassouarn, âgé de vingt neuf ans boulanger domicilié à
 Saint-Denis grande rue, Saint-Marcel 4, frère des futurs époux. Tous qui ont signé
 avec les époux et leurs deux mères de l'épouse ayant dit une le vœu, après lecture faite.

Yves Marie Jégoù Rosalie Audren
 Audren Henry et Daniel Lassouarn

Saint-Denis (93)

2
JÉGOÙ Yves Marie

° 17/04/1876 Bourbriac (22)
 + 03/04/1947 Mormant (77)
 Chauffeur four

x 10/11/1900 Saint-Denis (93)

3

AUDREN Rose Marie
 ° 09/02/1874 Loguivy-Plougras (22)
 + 06/12/1935 Saint-Denis (93)
 Ménagère - 3 enfants

Mobilisation

Mobilisé à Saint-Malo, le 78^{ème} R.I.T. est presque uniquement composé de Malouins et de Dinannais. Il quitte Saint-Malo le 13 août 1914. Il forme avec le 75^{ème} R.I.T. de Rennes la 185^{ème} brigade et occupe pendant quatre mois le secteur Sud du Camp Retranché de Paris.



juillet 1915

yves-Marie SÉGOU

fr Tonvois ma binette que j'ai fait tirer à St Denis faire le Képi et
la capote à Ramon sur ~~carte postale~~ une lettre de Eugène
dangereux il est en ce moment à l'infirmerie depuis 10 jours
une bronchite ~~St Denis le 10~~ à peine (1915)
mais ça va mieux Rose blanche et jasmin toutefois bien fort
ton père qui t'aime CORRESPONDANCE A. F. E. S. E.
au plaisir de ce ravir ~~Mon cher~~ Chériapille (+ le 25.9.1915)
à la bientôt ton père, Rose.

Je t'envoie de nos nouvelles qui sont en bonne
santé, je viens de faire sur les journaux que
vous allez avoir une permission à toute le temps
sur le front ainsi je m'en press de t'envoyer cette carte
que tu fasses tout possible de venir nous voir passe ces
quelques jours, Maintenant si tu as besoin que j'aille à la main
je fait faire un certificat comme qu'on que je puisse le recevoir dans
ta permission, Envoye un mot et je te l'envierai tout de suite
et t'rai en bonnes mains, je t'envierai tous les journaux que
WIKI CG 22 - Yves-Marie JÉGOU - combattant 14-18

Registre matricule de recrutement de GUINGAMP (22) Classe 1896

Yves-Marie JÉGOU n° 61 du tirage dans le canton de BOURBRIAC

Né le 17 Avril 1876 à BOURBRIAC (Fils de Pierre et de feue Anne LE GALL) Chauffeur.

Demeurant à SAINT-DENIS (Seine)

Signalement : Cheveux et sourcils noirs, yeux noirs, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille 1,72 m

Degré d'instruction générale : x

Décision du Conseil de Révision : Bon.

Détail des services et mutations diverses :

Appelé : parti le 16 Novembre 1897 – Arrivé au corps ledit jour (matricule 4629). Soldat de 2^{ème} classe

Envoyé en congé le 22 Septembre 1900 en attendant le passage dans la réserve. (matricule 2.10.11.1900 à ST Denis)

Certificat de bonne conduite accordé

Passé dans la réserve le 1^{er} Novembre 1900.

Périodes d'exercices dans la 10^e section de commis et ouvriers : 1^{ère} période du 30 Mai au 26 Juin 1903

2^e période du 23 Septembre au 20 Octobre 1907

Passé dans l'armée territoriale en Octobre 1910

3^e période du 23 Octobre au 31 Octobre 1912.

Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914. Arrivé au corps le 7 Août 1914

Passé au 47^e Régiment d'infanterie (matricule 1136) et affecté au 78^e Régiment territorial d'infanterie le 15 Décembre 1914

Campagne contre l'Allemagne intérieure du 7 Août 1914 au 6 Janvier 1916

Détaché comme ajusteur à la Cie française des métaux à SAINT-DENIS le 7 Janvier 1916 (Loi Dalbiez du 17 août 1915)

Passé au 1^{er} Régiment de Zouaves (matricule 1618) le 1^{er} Juillet 1917

Placé en congé illimité de démobilisation (2^e échelon) par le 1^{er} Régiment de Zouaves le 7 Février 1919
se retire à SAINT-DENIS, 30, Rue Catulienne.

Localités successives habitées : SAINT-DENIS (Seine) 30, Rue Catulienne le 14 Octobre 1900

(Gendarmerie de SAINT-DENIS, subdivision PARIS)

Archives départementales (22) – Série R.

Loi Dalbiez

Votée le 17 août 1915 la « Loi assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables », la loi dite Loi Dalbiez du nom de son promoteur comporte des mesures pour soutenir l'effort de guerre dans quatre domaines.

1) Les hommes mobilisés jugés aptes au service armé et affectés aux ministères ou dans les administrations publiques seront incorporés après avoir été remplacés par des retraités, des militaires mutilés de guerre, « leur femme, mère, fille ou sœur ou à défaut des femmes, mères, filles ou sœurs de militaires tués ou blessés pendant la guerre ».

2) Les hommes jugés inaptes à la mobilisation de 1914 c'est à dire les débiles et les aliénés seront réexaminés par une commission spéciale de réforme et suivront le sort de leur classe s'ils sont reconnus aptes

3) Les gradés et hommes de troupe des emplois sédentaires, les services automobiles de l'intérieur seront remplacés par les hommes du service auxiliaire ou des réservistes « en commençant par les pères de famille les plus nombreuses ... ».

→ 4) « Le ministre de la guerre est autorisé à affecter aux établissements, usines et exploitations travaillant pour la défense nationale les hommes appartenant à l'une des classes mobilisées ou mobilisables, chefs d'industrie, ingénieurs, chefs de fabrications, contremaîtres, ouvriers, et qui justifieront avoir pendant un an au moins exercé leur profession... »

Cordialement

Forum "association 14-18"



FICHE MATRICULE

- (1) Le degré d'insécurité générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1891.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

„Mitteilung des 7. August 1916“ am 6. Januar 1916

N° 17
Décès de
Yves Marie
Jégoù
3 Avril 1947
age de 71 ans

①

Copie d'acte délivrée conformément aux registres d'Etat-Civil
Mormant le 13/01/1985



Le trois avril mil neuf cent quatre-vingt-sept, deux heures, est décédé en son domicile, rue de Paris, Yves Marie Jégoù, né à Bourbriac (Côtes du Nord) le dix-sept avril mil huit cent soixante-seize, sans profession, fils des époux défunts Pierre Jégoù et de Anne Le Gall, veuf de Rose Marie Audren. Dresse le jour susdit dix-sept heures, sur la déclaration de l'ancien bavasseur, bûcheron, quarante-sept ans, gendre du défunt, domicilié en cette commune, qui l'écriture faite a signé avec tout, Lucien Léon Béritier, Maire de Mormant

L. Béritier *Bavasseur*

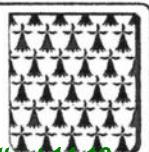


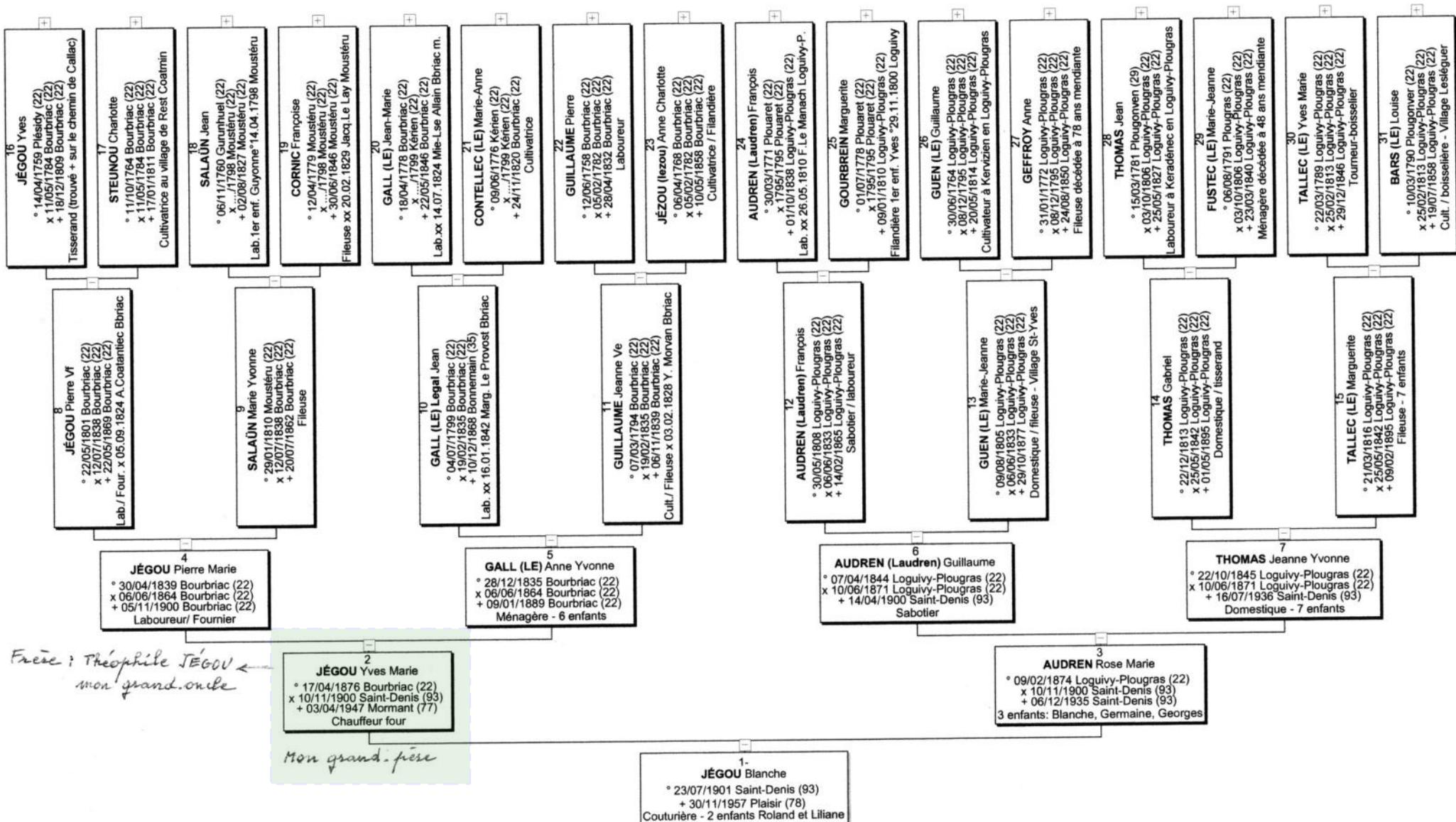
30-4-1927



CA 1945

JÉGOÙ Yves Marie
° 17/04/1876 à Bourbriac (22)
x 10/11/1900 à Saint-Denis (93)
† 03/04/1947 à Mormant (77)
Chauffeur-four





Frère : Théophile JÉGOU
 mon grand-oncle

2 JÉGOU Yves Marie
 ° 17/04/1876 Bourbriac (22)
 x 10/11/1900 Saint-Denis (93)
 + 03/04/1947 Mormant (77)
 Chauffeur four

Mon grand-père

1- JÉGOU Blanche
 ° 23/07/1901 Saint-Denis (93)
 + 30/11/1957 Plaisir (78)
 Couturière - 2 enfants Roland et Liliane

